

2024/



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

DÉCISION N°2024/319

Du mercredi 20 novembre 2024

Attribution du marché relatif à l'acquisition d'un véhicule neuf et d'un véhicule d'occasion pour les besoins de la ville de Ris-Orangis (91130) – Lot 1 – Sans suite lot 2 - Marché 2024-33

Le Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2021/109 du Conseil municipal en date du 07 mai 2021, modifiée par la délibération n°2022/149 du 18 mai 2022 relative à la délégation de compétence au Maire en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article R2123-1 1° du code de la commande publique relatif aux procédures adaptées pour les marchés dont la valeur estimée hors taxes du besoin est inférieure aux seuils européens,

CONSIDERANT la nécessité de mettre en concurrence des opérateurs économiques pour l'acquisition d'un véhicule neuf et d'un véhicule d'occasion pour les besoins des services municipaux de la ville de Ris-Orangis (91130),

CONSIDERANT que le marché est décomposé en deux lots :

- Lot n°1 : Acquisition d'un véhicule neuf de type utilitaire VL avec bras de levage pour benne Ampliroll
- Lot n°2 : Acquisition d'un véhicule d'occasion de type utilitaire fourgon tôle

CONSIDERANT que le marché a été passé sous la forme d'une procédure adaptée avec l'envoi d'un avis d'appel public à la concurrence aux Echos le 30 septembre 2024,

CONSIDERANT que quatre (04) entreprises ont déposé cinq (5) offres, dont quatre (04) pour le lot 1 et une (01) pour le lot 2, dans le délai imparti à savoir au plus tard le 24 octobre 2024 à 12 heures 00,

CONSIDERANT qu'un tour de négociations techniques et financières a été initié avec l'ensemble des opérateurs économiques pour chacun des lots le 31 octobre 2024, avec une remise des offres améliorée au plus tard le 08 novembre 2024 à 12h,

2024/

CONSIDERANT que ce tour de négociation n'a pas permis d'aboutir à une proposition financière intéressante pour le lot n°2, remettant en cause la capacité de la collectivité à acheter le véhicule du lot 2 en sus du véhicule du lot n°1, le véhicule du lot n°2 étant bien plus cher que prévu de telle sorte que la volonté même de procéder à cet achat est remise en question,

CONSIDERANT que le lot n°2 doit donc être déclaré sans suite, la collectivité préférant renoncer à un achat de cette nature,

CONSIDERANT que la société MELUN POIDS LOURD a remis une offre jugée économiquement la plus avantageuse pour le lot n°1, en vertu de la mise en œuvre des critères de sélection pondérés énoncés dans le règlement de la consultation,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à la signature dudit marché numéroté 2024-33 en son lot n°1 :

DÉCIDE :

ARTICLE 1^{er} : DE SIGNER le marché d'acquisition de véhicules pour les services municipaux de la ville de Ris-Orangis (91130) en son lot n°1 « Acquisition d'un véhicule neuf de type utilitaire VL avec bras de levage pour benne Ampliroll » avec la société MELUN POIDS LOURDS dont le siège se situe 295 Route de Montereau – 77000 MELUN.

ARTICLE 2 : ARRETE le montant du marché à 58.500 € HT soit 77.200 € TTC.

ARTICLE 3 : DECLARE le lot n°2 sans suite, la collectivité préférant abandonner ce projet d'achat au regard des prix du marché.

ARTICLE 4 : DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024.

ARTICLE 5 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Madame La Préfète de l'Essonne,
- Monsieur le Receveur de Grigny.

Fait à Ris-Orangis, le 20 novembre 2024

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le : 21 NOV. 2024

Publié le : 21 NOV. 2024

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Le représentant légal du pouvoir adjudicateur
Par délégation du Maire
RIADHE OUARTI
Directeur Général des Services

Signé électroniquement par :
RIADHE OUARTI
Le 20/11/2024 à 18:04